

Fiche N° 3 **Augmenter les capacités d'hébergement à Colombes**

Le constat

À Colombes,

- En 2018, 227 ménages demandeurs de logement social, soit environ 500 personnes, sont en situation très précaire de logement : sans-abri ou vivant dans des hôtels ou des squats. Ils étaient 147 en 2015, soit une augmentation de 54 % en seulement 3 ans.
- Le parc de logements sociaux est insuffisant pour répondre aux besoins de la population : sur 3 927 demandes de logement social hors mutations au 31 décembre 2018, il y a eu seulement 522 attributions en 2018, soit 13 %.
- Par ailleurs, le collectif « Colombes solidaire » a rencontré depuis juin 2018 plus de 50 femmes ou familles avec enfants remises à la rue par le 115 depuis que le 115 n'héberge plus les familles avec enfants de plus de 3 ans, ou en situation très compliquée (changement d'hôtel, éloignement...).
- Or Colombes dispose de 105 places d'hébergement, CHU, CHRS ou HUAS, soit 1,2 places pour 1 000 habitants, bien en dessous de la moyenne de la Métropole du Grand Paris (MGP) (2,9), hors places en hôtels.
- La ville dispose également de 76 logements en intermédiation locative, soit environ 258 places.
- Seuls 2 appartements sont mis à disposition par la ville pour accueillir les femmes victimes de violences.

Le parc social ne suffit pas pour loger les personnes les plus précaires, des places d'hébergement en nombre suffisant sont nécessaires pour pallier ce manque.

L'interpellation

En tant que candidat-e à la Mairie de Colombes, comment entendez-vous répondre aux besoins de ces populations les plus précaires et sans abri en créant des places d'hébergement supplémentaires ?

Comment accompagnerez-vous les actions des associations qui agissent pour augmenter les capacités d'hébergement à Colombes ?

Nos propositions

- Favoriser la création de places d'hébergement supplémentaires par l'accueil, sur le territoire de la commune, dans des établissements de type CHU, HUAS, CHRS.
- Favoriser les dispositifs d'intermédiation locative de type Solibail. Cette solution permet de capter des logements dans le parc privé, et fournit aux propriétaires la sécurité des loyers et de la remise en état des logements.
- Construire une maison-relais, une résidence sociale.
- Réserver des places pour mettre immédiatement à l'abri les femmes victimes de violence.
- Construire une résidence autonomie publique pour les personnes âgées à bas revenus.

le 20/12/2019



Collectif Agir pour un logement digne pour tous à Colombes